

Contribution des élus à la CA pour la tendance École émancipée – Pour un syndicalisme offensif (ÉÉ-PSO)

Cette réunion annuelle des secrétaires de section et de la Commission administrative est une occasion de « faire remonter » les expressions des sections locales, en matière de revendications à porter par le syndicat, de difficultés rencontrées, de besoin d'outils militants, *etc.*, et aussi d'échanger sur les pratiques, entre responsables de sections confrontés à des situations locales très diverses. Le temps imparti reste, malgré tout, très limité pour permettre véritablement la confrontation des expériences. Cependant, au delà de l'aspect libérateur et réconfortant de ces expressions croisées, nous, membres ÉÉ-PSO de la CA du SNESUP, pensons que *c'est également l'occasion de réfléchir ensemble à la façon dont nous sommes armés afin de décliner localement les orientations que le SNESUP se donne dans les congrès, et de faire vivre les mots d'ordre élaborés par nos instances nationales.*

Nous pensons, en effet, que notre organisation souffre, auprès de nos collègues non syndiqués, d'un hiatus entre les déclarations nationales, souvent tonitruantes, et la difficulté à faire vivre sur le terrain un syndicalisme réellement offensif. *La faiblesse du taux de syndicalisation dans notre champ d'activité professionnelle est préoccupante. Cela doit interroger le SNESUP*, syndicat majoritaire dans l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) : notre organisation porte-t-elle une part de responsabilité dans cet état de fait ?

Pour ÉÉ-PSO, le syndicalisme offensif est construit d'abord sur le terrain... en coopération étroite avec le national. Depuis plusieurs années, notre milieu professionnel est en pleine mutation, et le SNESUP analyse avec beaucoup d'acuité les bouleversements induits, ainsi que leurs conséquences sur le quotidien des collègues, plus largement sur la société, et les dénonce. Mais quels outils nous donnons-nous pour lutter contre les ravages des politiques néo-libérales qui frappent l'ESR de plein fouet ?

L'objet de cette contribution est de plaider pour une rénovation de nos pratiques, permettant d'améliorer le fonctionnement de notre syndicat pour mieux protéger les personnels, à partir de l'analyse des conditions d'exercice de l'engagement syndical au niveau local. Il s'agit, pour nous, d'interroger à nouveau le rapport entre le niveau national et la section locale.

Pour cela, il nous semble important de dégager ensemble des réponses à quelques questions principales *via* la première d'entre elles.

Quelles sont les contraintes nouvelles qui pèsent sur les sections locales et quelles solutions leur apporter ?

La section locale est plus que jamais essentielle car non seulement, elle reste le premier interlocuteur des personnels du fait de sa proximité, mais depuis le passage des établissements aux Responsabilités et compétences élargies (RCE), elle a accès à des connaissances en matière de politique locale de gestion des personnels (via sa participation aux CTP et bientôt aux CT) et de conditions de travail (via le CHS) auxquelles le niveau national ne peut toujours accéder.

Une question importante est le périmètre de la section locale, qui joue sur sa capacité à croiser les informations, à intervenir au niveau adéquat, et à fédérer les énergies militantes.

Nous avons déjà, lors du dernier congrès d'orientation de Nanterre (avril 2011), demandé qu'une réflexion soit menée sur la structuration actuelle des sections syndicales face aux bouleversements induits par les réformes à l'œuvre depuis 2006 (PRES, plan campus, fusion d'établissements, IDEX...) et posé la question de l'adaptation de cette structuration à ces nouveaux périmètres de lutte. Ainsi, dans le cadre de la FSU, une réflexion a été menée sur la nécessité de créer un niveau de concertation régional, avec le Conseil fédéral régional (CFR). Dans le cadre de l'ESR, les récentes constitutions des PRES et autres regroupements imposés au nom de l'excellence, ainsi que l'intervention de plus en plus prégnante des collectivités territoriales, n'insufflent-elles pas des éléments non négligeables de réflexion sur la nécessité conjointe d'une concertation syndicale régionale plus formellement définie ? La réunion des secrétaires de section pourrait être le lieu d'un débat sur cette question.

Parallèlement, les sections ont de plus en plus, non seulement à s'insérer dans les actions nationales, mais à mener des combats dans un cadre purement local, face à un pouvoir que la LRU a déplacé du ministère au niveau des directions d'universités. *Notre sentiment est que l'écart grandit entre les appels nationaux et les préoccupations du terrain.* Il est régulièrement demandé aux secrétaires de répondre en urgence à des enquêtes sur ce qui est fait en terme de mobilisation sur des actions décidées dans les instances nationales du SNESUP, dans un processus plus descendant qu'ascendant, sans véritable considération pour leurs actions locales spécifiques, donnant l'impression que les secrétaires sont considérés comme de simples relais, que le syndicat se préoccupe peu d'armer véritablement par ailleurs. *Nous pensons qu'il serait bon d'enquêter en amont sur les besoins des sections en matériel et outils de travail syndical, et de mobiliser les compétences réunies au sein du syndicat pour les leur fournir.*

Le passage aux RCE des établissements s'est effectué sans réel audit de leur capacités à s'en acquitter dans le respect des droits des personnels. Hélas, comme bien souvent dans les expérimentations locales, les droits des personnels sont bafoués, sciemment ou par incompétence, et il y règne la plus grande injustice, voire l'illégalité, dans les pratiques.

Ceci impose aux secrétaires de section qui ont en charge de défendre les personnels, un investissement de plus en plus considérable et l'acquisition de compétences en matière réglementaire (lois et décrets, mais aussi les textes en vigueur au niveau local : référentiel des tâches, politique indemnitaire...). Bien plus, ils sont sollicités de façon croissante dans la défense de personnels contractuels pour lesquels la pratique des textes réglementaires fait encore défaut.

Sauf à attendre des miracles des guides de « bonnes pratiques » de la Conférence des présidents d'Université, ou à espérer un nouveau cadre national provenant d'une réelle alternance politique qui se démarque de la logique de l'autonomie et de la mise en concurrence, nos sections locales ont besoin de s'armer durablement pour un combat de plus en plus local. Ceci ne peut être fait de manière efficace qu'en veillant à ce que toutes les sections soient informées clairement et rapidement des évolutions nationales, de l'existence d'instruments d'analyse et de résistance, bref en mettant en commun expériences et solutions. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra contrebalancer la dimension de plus en plus locale des évolutions de l'ESR.

Pour cela, *une communication différente de notre syndicat, plus variée et plus thématique, est nécessaire.* La communication à destination des médias est une chose, l'information à destination des personnels en est une autre. Le contenu non collectivement maîtrisé (après les avalanches dans le passé) des *Lettre-flash*, mélangeant à la fois informations et appels à l'action, nuit paradoxalement à l'efficacité des messages du SNESUP, et rend impossible

l'archivage des informations utiles dans la durée. Une réorientation éditoriale sur ces deux attentes séparément, s'impose afin de ne plus brouiller les messages et de permettre des contenus plus fouillés dans chacun des registres attendus.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il devient urgent pour notre syndicat de s'adapter à cette situation. Le secteur national doit inscrire dans ses objectifs prioritaires à destination des sections :

- une information sur les droits syndicaux et les diverses modalités constatées de leur application (envoi de messages syndicaux, tableaux d'affichage...), des conseils pratiques (modalité de dépôt de préavis de grève, de déclaration de parcours de manifestation, etc.) qui passe par la réédition actualisée du défunt *Mémento des secrétaires de sections* ;
- une veille juridique et la rédaction de fiches techniques (recours au TA, harcèlement moral, souffrance au travail, CDisation des précaires, ...). Si la parution de la nouvelle édition du *Mémo du supérieur* en 2011 a été la bienvenue, les évolutions en matière réglementaire sont si rapides qu'il est nécessaire d'y adjoindre une actualisation régulière au moins à destination des responsables de sections ;
- une offre de formation des responsables et élus locaux dans les domaines du droit, des finances, de l'hygiène et sécurité. Si depuis 2008, une prise de conscience a permis de développer des stages thématiques, nous avons encore un retard énorme à combler, car faute de mobilisation et de rapports de force locaux, la multiplication des irrégularités locales entraîne une demande croissante de défense par les textes réglementaires. Nous ne pouvons plus nous contenter de la connaissance des droits et statuts des personnels de notre champ de syndicalisation. En effet, la présence de nos représentants dans les CTP (et futurs CT) nous amène à devoir nous prononcer sur des questions qui concernent nos collègues administratifs et techniques, sans compter que parfois le traitement de problèmes personnels de collègues BIATOSS, titulaires ou contractuels, se retrouve pris en charge par les sections locales du SNESUP quand la FSU est interpellée, et qu'aucune structure locale du SNASUB ou de l'UNATOS n'est implantée ;
- il faut produire davantage de textes d'analyse et de synthèse, archivés de manière à pouvoir les retrouver rapidement en cas de besoin, plutôt que de se précipiter pour rédiger des dépêches de portée éphémère ;
- l'activité des secteurs doit être mieux relayée à destination des sections. Cela doit être une mission essentielle de nos camarades des secteurs nationaux. Faute de quoi, les sections locales seront toujours obligées de produire à la dernière minute des documents à destination des personnels et de faire, chacune dans son coin, ce qui aurait pu être mutualisé nationalement.

Enfin, en cette période de recours frénétique aux évaluations quantitatives imposées par le gouvernement, et d'exclusion des collègues jugés insuffisamment productifs en recherche qui s'ensuit de plus en plus fréquemment dans les laboratoires, notre syndicat doit travailler la question du statut du « délégué syndical » sous peine de voir son nombre de militants de statut Enseignant-chercheur s'éroder inexorablement. Comment obtenir la reconnaissance des décharges pour activité syndicale dans l'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs, sans entrer dans l'absurdité du système comptable d'évaluation que nous récusons ?

Élections universitaires : quels enjeux locaux et nationaux ?

L'année 2011-2012 est particulièrement riche en scrutins : élections professionnelles locales et nationales, renouvellement du CNU, élections dans les Conseils centraux des

universités, et désignation des présidents d'université par les élus des Conseils d'administration...

La confection des listes au CNU depuis déjà deux mandats redonne utilement voix aux sections locales, permettant ainsi d'éviter la montée de collègues à l'encontre desquels les sections émettent des doutes sérieux quant à leurs engagements dans le respect de la profession de foi. En supposant que le CNU survive à sa prochaine mandature, nous pensons que ce dispositif lourd à gérer doit être reconduit, tout en l'améliorant par une clarification des objectifs ainsi que des critères de choix et de classement des candidats.

S'agit-il de faire des listes tous azimuts et les plus complètes possibles, dans l'unique but de démontrer la capacité du SNESUP à le faire, quitte à nous retrouver avec des élus sur lesquels nous ne pourrions pas compter collectivement pour avoir des compte-rendu ou mener un combat, et qui desserviront alors tout le SNESUP ? Ou voulons-nous privilégier l'élection de collègues fiables, peut-être moins nombreux, mais en accord avec nos positions, et qui s'engagent véritablement ?

En ce qui concerne les élections à venir des conseils centraux des universités, le SNESUP ne peut faire l'économie d'une analyse des élections de 2008 imposées par la loi LRU, de l'action des présidences éventuellement soutenues par des listes SNESUP, et d'un bilan de leur apport pour le syndicat, presque quatre ans après le mot d'ordre de la *Lettre-flash* n° 24 du 11 janvier 2008 :

« préparer le cas échéant la présentation de listes dans les élections CA-CS-CEVU-CTP POUR GAGNER l'expression majoritaire des collègues pour d'autres choix universitaires malgré le mode inique de scrutin. La constitution de listes A et B clairement présentées ou appuyées par le SNESUP, fondées sur nos engagements nationaux et leur déclinaison locale, s'impose. L'ouverture de telles listes à d'autres organisations, collectifs ou personnalités est souhaitable ».

Les élus SNESUP des conseils ont-ils toujours su exprimer localement la plus vive opposition aux mesures néfastes, au passage aux RCE, etc. ?

Les directions soutenues par le SNESUP ont-elles fait mieux que les autres pour la défense des collègues face aux ravages de la loi LRU et pour résister aux injonctions ministérielles de restructurations brutales au nom de l'excellence ? Le fait que la loi LRU a profondément transformé la mission du président d'Université fait accord dans le SNESUP : notre attachement à la collégialité ne peut pas justifier le silence devant des pratiques directionnelles qui s'écartent de l'intérêt collectif.

Cette loi a également durablement modifié le sens de la présence d'élus dans les Conseils d'administration, et nous devons prendre ce paramètre en compte dans la politique de constitution de nos futures listes. *La question qui se pose est alors exactement la même que pour les listes au CNU. Que le niveau des élections soit local ou national, tout élu SNESUP engage l'ensemble du syndicat pour les collègues qui l'observent.*

Ce débat, à l'interface des syndiqués « de base » et de la direction nationale, est plus que jamais nécessaire et il doit en sortir une ligne directrice pour les futures élections, qui permette au SNESUP de réaffirmer clairement son opposition à la loi LRU et de faire des propositions dans le sens de l'intérêt général, aussi bien au niveau des instances nationales que localement !

 Pour un
Syndicalisme
Offensif